

**Séance ordinaire du 10 mars 2025  
19h00**

**Procès-verbal d'une séance ordinaire** du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le lundi 10 mars 2025 à 19h00, au lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents:

Monsieur le Maire : Guy Dupuis

Madame la conseillère : Noémi Robitaille

Messieurs les conseillers : Nicolas Goulet  
Jean-François Jodoin

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le Maire Guy Dupuis.  
Est aussi présent, Francis Baril, Directeur général/ greffier trésorier

**(1) Ouverture de la séance**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

**(2) Adoption de l'ordre du jour**

**2025-03-24**

Il est proposé par Noémi Robitaille, appuyé par Nicolas Goulet et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2025
4. Dépôt du rapport des dépenses, paiements autorisés et des salaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025 et paiements aux fournisseurs en date du 28 février 2025.
5. Communications et correspondances.
  
6. Demande de résolution afin d'adopter la proposition d'entente de Harnois Énergies
7. Demande de résolution des ventes pour non-paiement de taxes.
8. Demande de résolution pour obtenir l'autorisation de la municipalité de renchérir pour le rachat d'un immeuble avec taxes impayé.
9. Demande de résolution pour approuver le paiement des assurances de la Fabrique au coût de 360.16\$.
10. Demande de résolution pour approuver le fournisseur qui fera la maintenance du site web pour 2025.
11. Demande de résolution pour procéder au paiement des débits réservés à la ville de Nicolet au montant de 130 788.97\$ pour 250 mètres cube par mois de consommation.

12. Demande de résolution afin de procéder à la vente d'une parcelle de terrain de plus ou moins 655 pieds carrés du lot 5 968 966 appartenant à la municipalité, au propriétaire du lot 5 968 965 pour un montant de 2500\$ plus les frais et les taxes applicables.
  13. Rapport d'activité du service incendie.
  14. Embauche d'un nouvel employé responsable de la gestion des eaux potables et usées ainsi que des urgences qui s'y rattachent en remplacement de la compagnie Aquateck, contrat d'une durée indéterminée.
  15. Demande de résolution pour désigner la semaine du 16 au 22 mars comme étant la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle.
- 
16. Varia
  17. Suivi des comités
  18. Période de questions
  19. Levée de l'assemblée

**(3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2025**

**2025-03-25**

**Considérant qu'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 février 2025 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

**En conséquence**, il est proposé par Jean-François Jodoin, secondé par Nicolas Goulet et résolu par ce conseil d'adopter le procès-verbal du 17 février 2025 tel que rédigé.

**(4) Dépôt du rapport des dépenses, paiements autorisés et des salaires pour la période du 18 février au 10 mars 2025 et paiements aux fournisseurs en date du 10 mars 2025.**

**2025-03-26**

**Considérant que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 28 février 2025;

**En conséquence**, il est proposé par Nicolas Goulet, secondé par Noémi Robitaille et résolu par ce conseil d'autoriser les comptes à payer d'un montant 101 593,74 \$;

**(5) Communications et correspondances.**

**2025-03-27**

Le directeur général Francis Baril avise les gens du public présents dans la salle que des travaux de changement de la dalle du pont Lavolette reprendront le weekend du 14 mars 2025 et ce jusqu'à nouvel ordre.

**(6) Demande de résolution afin d'adopter la proposition d'entente de Harnois Énergies**

2025-03-28

**Considérant** que la municipalité de Sainte-Perpétue offre le service d'un poste d'essence de proximité;

**Considérant que** les lois et règlements évoluent dans le temps

**Considérant qu'**une mise à jour des installations est nécessaire pour se conformer à ces lois et règlements;

**Considérant que** la municipalité désire offrir le service de poste d'essence de proximité à ces citoyens;

**Considérant que** la compagnie Harnois Énergie désire s'unir à la municipalité pour mettre à niveau les installations;

**Considérant que** considérant que la compagnie Harnois Énergie transmettra dans un avenir proche une soumission concernant les prix de mise à niveau;

**En conséquence**, il est proposé par Jean-François Jodoin, secondé par Noémi Robitaille et résolu par ce conseil que la municipalité de Sainte-Perpétue aille de l'avant en travaillant de concert avec la compagnie Harnois Énergie afin de continuer à offrir les services de poste de proximité aux citoyens de la municipalité.

**(7) Demande de résolution des ventes pour non-paiement de taxes**

2025-03-29

**Considérant que** certains lots de la municipalité accusent un retard de paiement des taxes municipales;

**Considérant que** la municipalité peut aller en vente pour taxes de ces-dits lots qui accusent un retard de paiement de plus de 2 ans;

**Considérant que** la municipalité a le devoir d'envoyer les numéros des lots en défauts à la MRC Nicolet-Yamaska;

**En conséquence**, il est proposé Nicolas Goulet, secondé par Noémi Robitaille et résolu par ce conseil de procéder à l'envoi en vente pour taxes les lots qui sont en défaut de paiement depuis plus de 2 ans.

**(8) Demande de résolution pour obtenir l'autorisation de renchérir sur les lots qui seront mis en vente pour non-paiement de taxes**

2025-03-30

**Considérant que** certains lots de la municipalité accusent un retard de paiement des taxes municipales;

**Considérant que** la municipalité peut aller en vente pour taxes de ces-dits lots qui accusent un retard de paiement de plus de 2 ans;

**Considérant que** la municipalité a le devoir d'envoyer les numéros des lots en défauts à la MRC Nicolet-Yamaska;

**Considérant que** la municipalité peut, par résolution du conseil, obtenir le droit de renchérir sur le prix de vente des lots accusant un retard de paiement des taxes;

**En conséquence**, il est proposé Jean-François Jodoin, secondé par Noémi Robitaille et résolu par ce conseil d'autoriser la municipalité de Sainte-Perpétue de renchérir sur les

lots qui seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes.

**(9) Demande de résolution pour approuver le paiement des assurances de la Fabrique au coût de 360.16\$**

2025-03-31

**Considérant que** la municipalité est fière d'aider les organismes locaux;

**Considérant qu'**une entente existe entre la fabrique de la municipalité de Sainte-Perpétue et la municipalité afin d'avoir accès aux salles de la fabrique pour y faire des activités;

**Considérant que** la municipalité via cette aide s'assure que ses citoyens auront accès à des activités;

**En conséquence**, il est proposé Jean-François Jodoin, secondé par Noémi Robitaille et résolu par ce conseil d'accorder un montant de 360,16\$ pour payer les assurances de la fabrique de la municipalité de Sainte-Perpétue.

**(10) Demande de résolution pour approuver le fournisseur qui fera la maintenance du site web pour 2025**

2025-03-32

Ce point a été reporté par manque d'information à la demande du conseil de la municipalité.

**(11) Demande de résolution pour procéder au paiement des débits réservés à la ville de Nicolet au montant de 130 788.97\$ pour 250 mètres cube par mois de consommation**

2025-03-33

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Perpétue lors du branchement de l'eau en 2019 avait effectué une réservation de 300 mètres cube d'eau par mois de consommation.

**Considérant que** 50 de ces mètres cube réservés affectés au réseau du bas de Saint-joseph ont été payés lors de la ratification de l'entente;

**Considérant que** chacun des mètres cube se vend 523.16\$ et que la municipalité doit en payer 250\$;

**Considérant que** le total doit être payé avant de ratifier la nouvelle entente avec Nicolet, que chacun des mètres cube d'eau sont au prix discuté antérieurement et que cette vente est sans intérêts et sans frais supplémentaire;

**En conséquence**, il est proposé par Nicolas Goulet, secondé par Jean-François Jodoin et résolu par ce conseil que la municipalité devra payer 130 788,97\$ à la ville de Nicolet pour 250 mètres cubes de consommation d'eau mensuellement.

**12) Demande de résolution afin de procéder à la vente d'une parcelle de terrain de plus ou moins 655 pieds carrés du lot 5 968 966 appartenant à la municipalité, au propriétaire du lot 5 968 965 pour un montant de 2500\$ plus les frais et les taxes applicables.**

2025-03-34

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Perpétue est propriétaire du lots 5 968 966 et que celle-ci doit en faire l'entretien ;

**Considérant que** le propriétaire du lot 5 968 965 a fait une offre d'achat pour une parcelle de 655 pieds carrés de terrain;

**Considérant que** l'arpentage a été effectué et que la municipalité et l'acheteur se sont entendus sur un montant de 2500\$ plus les frais d'arpentages, de notaire, des frais inhérents et des taxes.

**Considérant que** le conseil de la municipalité mandate monsieur Dupuis, maire et monsieur Baril, directeur général, afin de signer la vente de ce terrain devant notaire.

**En conséquence**, il est proposé par Noémi Robitaille, secondé par Jean-François Jodoin et résolu par ce conseil que la municipalité procède à la vente d'une portion du terrain du lot 8 968 966 de 655 pieds carrés au propriétaire du lot 5 968 965 pour un montant de 2500\$ plus les frais et taxes applicables et que M. Guy Dupuis, maire de la municipalité et M. Francis Baril, directeur général puissent procéder à la signature lors de la vente.

### **(13) Adoption du rapport d'activité du service incendie de 2024**

2025-03-35

**Considérant que** le service des incendies de la municipalité de Sainte-Perpétue doit faire un rapport annuel de ses activités;

**Considérant que** ce rapport doit être envoyé à la MRC pour fin d'analyses;

**Considérant que** les conseillers ont vu ce dit rapport et sont en accord avec;

**En conséquence**, il est proposé par Nicolas Goulet, secondé par Jean-François Jodoin et résolu par ce conseil d'accepter le rapport d'activité du service des incendies.

### **(14) Embauche d'un nouvel employé responsable de la gestion des eaux potables et usées ainsi que des urgences qui s'y rattachent en remplacement de la compagnie Aquateck, contrat d'une durée indéterminée.**

2025-03-36

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Perpétue souhaite être indépendant quant à l'opération, les échantillonnages et la fourniture de l'eau potable à ses citoyens;

**Considérant que** des économies substantielles peuvent être réalisées en embauchant ce nouvel employé

**En conséquence**, il est proposé par Nicolas Goulet, secondé par Noémi Robitaille et résolu par ce conseil de procéder à l'embauche d'un nouvel employé responsable de la gestion des eaux potables et usées ainsi que des urgences qui s'y rattachent en remplacement de la compagnie Aquateck, contrat d'une durée indéterminée.

**(15) Demande de résolution pour désigner la semaine du 16 au 22 mars comme étant la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle .**

2025-03-37

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Perpétue souhaite décréter la semaine du 16 au 22 mars comme étant la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle.

**En conséquence**, il est proposé par Noémi Robitaille, secondé par Jean-François Jodoin et résolu par ce conseil que la semaine du 16 au 22 mars soit reconnu comme la semaine de la déficience intellectuelle.

**(16) Varia**

**2025-03-38**

Le directeur général demande l'accord de la municipalité par résolution pour que la résolution 2024-11-117 libellée comme suit : « Demande de résolution afin d'accepter que l'OMH devienne de juridiction municipale » devienne « Demande de résolution afin d'accepter que la municipalité soit maintenant responsable de l'administration, de l'entretien et des locations incluant, sans s'y limiter, la signature des baux etc., de l'OMH de la municipalité de Sainte-Perpétue ».

La suite de la résolution demeure inchangée.

**En conséquence** il est proposé par Jean-François Jodoin appuyé par Noémi Robitaille et résolu par ce conseil que l'amendement au libellé original de la résolution 2024-11-117 soit fait.

**(13) Période de questions**

M. le maire répond aux questions des citoyens présents.

**(14) Suivi de comités**

M. le maire a fait le tour des comités.

**(15) Levée de l'assemblée**

**2025-03-39**

Il est proposé par Jean-François Jodoin, secondé par Noémie Robitaille et résolu par ce conseil de lever la séance.

\_\_\_\_\_  
Guy Dupuis  
Maire

\_\_\_\_\_  
Francis Baril  
Directeur général

*Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Guy Dupuis, Maire

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

